

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le sile Internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	adre réservé à l'autorité environnementale
Date de réception : 2018	Dossier complete: Ned enregistrement: 23/08/2018 F09318 F093
	1. Intitulé du projet
Réduction de l'emprise d'un ouvrage photo obtenu.	voltaïque construit sur la commune d'Istres par rapport au permis de construire
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique	
Nom	Prénom
2.2 Personne morale	
Dénomination ou raison sociale	URBA 83
Nom, préhom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morole	MINE ARNAUD PRESIDENT
RGS / SIRET 7 9 8 8 3 1 4	4 2 0 0 0 3 2 Forme jundique S.A.S
Joigne.	z à votre demande l'annexe obligatoire n°1
	ou des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du projet
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des sevils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenciatures (ICPE, IOTA, etc.)
	installations sur serre d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc.
parti de l'energie soluire	
Debrook Sky gangay for all sufront formal	4. Caractéristiques générales du projet
4.1 Nature du projet, y compris les évent	laire les plèces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
	rise des ombrières photovoltaïques pour des raisons techniques concernant le
· Les 4 postes de transformation initialem	ent prévus ont été remplacés par un seul et unique poste de transformation. s par 3 citernes souples d'une capacité de 120 m3 chacune.
	duite d'environ 7,5 %, elle passe de 28 764 m² à 26 615 m².
	enouvelable permet de valoriser l'emprise foncière du site. licules neufs à leur sortie d'usine, ceux-ci sont stockés et protégés contre les
	ut endommager les carrosseries, les habitacles seront protégés contre les fortes
	le de l'enseigne STVA en faveur du développement durable.

4.2 Objectifs du projet

STVA est une base logistique qui accueille des véhicules afin de les stocker et de les entreposer.

L'entreprise est établie depuis 1990.

Le site du projet comprend le parking de la base.

Le projet consiste à déposer un permis de construire modificatif afin de mettre en cohérence l'autorisation d'urbanisme initiale autorisant l'implantation d'ombrières couvertes de dispositifs photovoltaïque sur un parking existant, avec le projet réellement construit sur site.

L'installation d'ombrières permet d'apporter une protection plus complète au soleil mais aussi à la pluie et à la grêle. Le projet répond à plusieurs objectifs dont les principales composantes sont la protection des véhicules et la promotion des Energies Renouvelables.

Cette opération permet à l'entreprise de poursuivre son engagement dans sa politique de Développement Durable et le développement des énergies renouvelables et participe à la réalisation des objectifs fixés par la loi de transition énergétique. L'énergie électrique produite sera injectée sur le réseau public de distribution, venant ainsi renforcer la structure de ce réseau électrique public à proximité d'un bassin de consommation électrique d'environ 43 463 habitants.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase trayaux

Le projet concerne l'équipement d'un parking existant.

Sur ce parking sont implantées des ombrières.

La construction de l'installation prend en compte les règles de sécurité et d'accessibilité ainsi que l'intégration paysagère du projet.

La construction de l'installation s'est déroulée en plusieurs phases :

- Préparation du site.
- Construction des ombrières.
- Pose des modules solaires.
- Installation des composants électriques.
- Mise en place de l'éclairage LED. (optimisation de la consommation électrique)
- Gestion des déchets de chantier.

Le maître d'ouvrage s'engage à la réalisation d'un chantier vert avec la volonté de réduire l'impact du chantier sur l'environnement :

- Limiter les risques et nuisances causées aux riverains du chantier.
- Limiter les pollutions provoquées.
- Limiter la quantité de déchets.

Le présent projet de permis de construire modificatif ne comporte pas de phase travaux car ceux portés par le PC initial sont déjà réalisés et le permis de construire modificatif n'est qu'une mise en cohérence avec l'existant.

4.3,2 dans sa phase d'exploitation

Le service de l'Exploitation prend en charge la centrale photovoltaïque au moment de sa mise en service et procède à l'ensemble des actions permettant de garantir, pendant toute la durée de vie de l'ouvrage, la sécurité des biens et des personnes, la pérennité et la performance de l'installation.

Sécurité des biens et des personnes :

Des contrôles systématiques sont effectués sur les moyens d'accès, les équipements de sécurité et les matériels incendie présents sur l'ouvrage. Ces examens sont couplés aux contrôles réglementaires imposés par la réglementation française et par le classement du site concerné. Ces contrôles sont effectués par des organismes agréés.

	ı projet et superficie globale de l'opération - préci ndeurs caractéristiques	is <mark>er les unités de mesure utilisées</mark> Valeur(s)
urface de couverture des ombrières lauteur point bas :		26 615 m <sup>2</sup> 3 m
.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques long	4°58'18"E Lat. 43°35'16"N
Quartier du parc de l'Arillerie D 10 - 13 800 ISTRES	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:  Point de départ:  Point d'arrivée:  Long.  Communes traversées:	_ ° _ ' _ ' Lat ° _ ' _ " _
7 S'agit-II d'une modification/exte 4.7.1 SI oui, cette installation environnementale ? 4.7.2 SI oui, décrivez sommairen différentes composantes de vot Indiquez à quelle date il a été a	re projet et	int 2 Out X Non

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	La zone d'implantation des ombrières se situe à proximité de deux zonages ZNIEFF (type 1 : 930020454 et type 2 : 930012406) protégeant des espèces et des milieux inféodés aux milieux agricoles et forestiers.  De par la nature de ces zonages, les liens fonctionnels et/ou écologiques sont faibles à nuls. Et ce d'autant que l'environnement de la zone projet est déjà fortement anthropisé.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	X		Le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles liès aux mouvements de terrain a été approuvé le 20 février 1997 sur la commune d'Istres. Le site se trouve hors des zones soumises à prescription. Le projet d'ombrières a pris en compte ces modalités. La diminution de l'emprise des ombrières n'impacte pas la sensibilité du site.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		3	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-ii, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		La zone projet dans son extrémité Ouest est entourée en proximité par deux zonages Natura 2000 suivants : - FR9301595 - Crau Centrale_Crau sèche concernant une directive habitat; - FR9310064 - Crau concernant la directive oiseaux.
D'un site classé ?		X	

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidence	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?  Appréciez sommairement l'impact potentiel	
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oul, dans quel milleu ?		X		
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X		
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Le projet se situe dans son intégralité sur un parking déjà existant et imperméabilisé. Les extensions aux abords immédiat de ce site anthropisé et peu propice à la biodiversité (passage de véhicules jours et nuits) ne sont donc pas susceptibles d'entraîner des perturbations. L'éclairage nocturne (pa LED en sous face des ombrières) est adapté afin de limiter les impacts sur l'avifaune pouvant survoler le site.	
Milleu naturel			X	Le site projet, est dans son pourtour Ouest à proximité (environ 400m) de deux zonages Natura 2000. La modification du projet existant et autorisé consiste en une réduction de l'emprise de celui-ci ne provoque donc aucune gène/incidence/perturbation supplémentaire.  Les incidences potentielles sur un individu sont faibles à nulles. Et ce, d'autanque le site est déjà anthropisé (enrobés sur le parking/circulation de véhicules/clôture), réseau routier dense.  Les ruptures écologiques entre les sites d'intérêt communautaire environnants sont nombreuses, d'autant que les espèces/milieux protégés sont inféodés et propres à la présence de la Réserve Naturelle de Crau	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Pas d'enjeu particulier car le site est anthropisé, le parking est bitumé et délimité. Une réduction de l'emprise du projet initial est réalisée pour des raisons techniques Toutes les préconisations liées au règlement (PPRn) sont strictement respectées
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Non, le projet se situe en zones urbanisée, les ombrières sont implantées sur un site déja artificialisé.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Ville d'istres : (prim.net) Mouvement de terrain Séisme : zone de sismicité 3  Le projet n'est pas concerné par le risque de mouvement de terrain. Les différentes structures de l'installation sont dimensionnées pour résister aux charges sismiques vérifiées par un Bureau de Contrôle.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-ii des déplacements/des trafics		×	Aucun trafic supplémentaire, le parking étant destiné à recevoir des véhicules en vue de leur stockage et entreposage.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Aucune nuisance sonore.

				Aucune nuisance olfactive
	Engendre-t-il des odeurs ?		×	
	Est-il concemé par des nuisances olfactives ?		X	
				Aucune vibration
manifes (4)	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par		X	
	des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concemé par des émissions lumineuses ?	X		L'éclairage nocturne (par LED en sous face des ombrières) est adapté afin de limiter les impacts sur l'avifaune pouvant survoler le site. La luminescence des panneaux n'impacte pas le trafic aérien. Le site projet est situé a plus de 3km de l'aéroport, le projet est exempté d'instruction par la DGAC.
	residente			Pas de rejets polluants.
	Engendre-1-li des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	La surface imperméabilisée et les écoulements ne sont pas modifiés pour le parking existant. Le projet d'ombrières ne modifie pas les mesures compensatoires liées à la gestion des eaux pluviales qui auront été validées par l'administration dans le cadre de la construction du parking support des ombrières.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	Aucun effluent, ni déchet à caractère dangereux.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Une attention à été apportée à l'intégration paysagère du projet d'ombrières. Le retrait de 7% de la surface initiale prévue des ombrières amoindri leur impact visuel.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		×	L'impact du projet peut être considéré comme positif : - Implantation sur un espace artificialisé - Développement des énergies renouvelables
6.2 Les incide approuvés	ences du projet (denti ? Non X Si out décri			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les încide	ences du projet identif Non× Si oul, décr	rivez le	squels	
		rivez le	squels	(1) (1) [1] [1] [1] [1] [1] [1] [1] [1] [1] [1]
		rivez le	squels	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Les contraintes réglementaires sont respectées (reculs/limites ou voies, ...) ainsi que les préconisations liées à la présence de zonages environnementaux, de risques naturels et technologiques, du périmètre monument historique.

Les enjeux environnementaux et paysagers ont été pris en comptes aux différentes étapes du projet. Un formulaire d'auto-évaluation simplifiée des incidences du projet sur le site Natura 2000 a été réalisé (annexe 6).

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devroit en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que ce projet peut être dispensé d'étude d'impact sur l'environnement dans la mesure où une première analyse permet de justifier l'absence d'effets négatifs du projet sur l'environnement.

Par ailleurs, d'un point de vue environnemental, les sensibilités qui ont pu être identifiées sur le site sont prises en compte et les installations sont contrôlées afin d'en respecter les préconisations.

#### 8. Annexes

## 8.1 Annexes obligatoires

Objet					
1	Document CERFA nº14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;	×			
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbantsme s'il existe) ;				
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×			
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), cj, d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du cade de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×			
5	Saut pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	×			
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.				

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

## Objet

Annexe 6: Notice environnementale-Auto évaluation.

Annexe 7 : Note de Synthèse

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Montpellier

le. 25/05/2018

Signature

